

## Un avocat, pourquoi ?



Pour t'aider,  
te conseiller,  
t'accompagner.

**Gratuitement,  
confidentiellement**

**Ton avocat** t'expliquera ce qui va se passer. Comment et pourquoi ; que tu sois victime, auteur d'une infraction ou impliqué dans un procès.

**Ton avocat spécialisé** t'accompagnera tout au long de la procédure. Il sera ton porte-parole auprès du juge et facilitera tes démarches. Il fera le lien entre le tribunal, toi et les autres intervenants.

**Ton avocat** est tenu au secret professionnel, même à l'égard de tes parents, quel que soit ton âge.

## L'Antenne des Mineurs

**Accueil confidentiel  
et gratuit**

du lundi au vendredi  
de 14h00 à 17h00  
par téléphone, par e-mail  
ou sur place sans rendez-vous

25 rue du Jour – 75001 Paris  
M° Les Halles ou RER Châtelet

**Tél. : 01 42 36 34 87**

Fax : 01 42 36 95 22

[antennedesmineurs@avocatparis.org](mailto:antennedesmineurs@avocatparis.org)

[www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

## Qui peut consulter ?

Tous les mineurs,  
victimes, auteurs d'une infraction  
ou souhaitant être entendus,  
mais aussi leurs parents, leurs proches  
et tous les professionnels en contact  
avec eux (éducateurs, professeurs,  
assistantes sociales...).

**j'ai droit  
à mon  
avocat**  
Accueil Gratuit et Confidentiel



Antenne des Mineurs  
du Barreau de Paris  
Tél. : 01 42 36 34 87  
25 rue du Jour – 75001 Paris  
[antennedesmineurs@avocatparis.org](mailto:antennedesmineurs@avocatparis.org)

## Tes parents se séparent ou divorcent



Tu as le droit d'être  
entendu par le juge  
si tu le souhaites.

**Ton avocat** t'explique  
la procédure et  
te guide dans  
tes démarches.

## Tu as commis une infraction



Vol, insultes,  
violences,  
dégradations,  
stupéfiants...  
Tu veux en parler.  
Tu es ou tu vas être  
convoqué par  
un juge...

**Ton avocat** n'est pas  
là pour te juger  
mais pour t'aider et  
te défendre.

## Tu es racketté au collège, au lycée...



Il vaut mieux en  
parler que subir.  
Se taire ne fait  
qu'aggraver  
la situation.

**Ton avocat**  
t'explique comment  
te protéger  
et t'en sortir.

## Tu es ou tu as été victime de violences sexuelles



Ton corps  
t'appartient.  
Personne n'a  
de droit sur lui,  
ni tes proches  
ni quelqu'un  
de ta famille.

**Ton avocat** te soutient  
et t'accompagne  
jusqu'au bout.

**Ton avocat  
t'écoute,  
te comprend,  
te défend.**

## Tu subis, ou tu as subi des violences



Physiques ou  
morales, dans  
ta famille ou à  
l'extérieur. En parler  
ne signifie pas  
forcément engager  
une procédure.

**Ton avocat** est là  
pour te soutenir, te  
conseiller, t'orienter.